Nouvelles Locales

ROUBAIX

LES GREVES DANS L'INDUSTRIE TEXTILE

La grève des ouvriers de la préparation de la filature Etienne Motte, s'est terminée le samedi 27 novembre. Les ouvriers n'ont pu obtenir la réintégration de leur camarade congédié.

Cette grève avait entraîné le chômage de tout le personnel de l'usine, soit près de 800 ouvriers.

— A la filature du Nord, à Wasquehal, 30 ouvriers étirageurs et bâcleurs de nuit, ont cessé le travail mardi 30 novembre au matin.

Ils réclamaient le maintien de l'ancien tarif en vigueur il y a mois, avant la mise en application d'un système de primes à la production et en même temps la suppression de ces primes.

Ils n'ont pu obtenir satisfaction et la reprise du travail a eu lieu le 6 décembre.

— Une grève s'est déclarée mercredi 1er décembre dans le tissage Boulanger, boulevard de Fourmies.

Les 180 tisserands et tisserandes ont quitté l'atelier, après avoir réclamé les revendications suivantes : 1° Travail sur un métier seulement de l'article cardé 8, double largeur ou démontage de cet article ; 2° Paiement à 1 cent. 50 des articles payés à 1 cent. 25 ; Travail sur un métier de l'article mohair, avec un cent. d'augmentation ; 1 cent. d'augmentation à partir de 12 lames ; Travail sur un métier de l'article 3/36 ; Lisières anglaises, 1 cent. ; Partage des amendes 2 fois par année.

— Les deux triages de déchets de M. Delmasure, rue du Caire et rue du Collège, sont arrêtés mercredi 1er décembre également.

Le motif de la grève des ouvriers de ces établissements est le suivant :

A la suite d'un incident d'atelier, qui s'était produit la semaine précédente, les ouvriers avaient demandé et obtenu du patron que le nombre d'heures de travail soit le même dans les deux maisons.

Depuis, le patron n'ayant pas tenu sa promesse, les ouvriers s'étaient mis en grève, pour obtenir que les heures de travail soient égales dans les deux triages.

Ils ont repris le travail le mardi 6 décembre, ayant obtenu gain de cause sur les revendications suivantes :

Rétablissement d'un nombre égal d'heures de travail pour tous les ouvriers ; Rétablissement de la prévenance de 8 jours en cas de départ de l'atelier ; Pas de victimes de grève.

Satisfaction a été donnée aux grévistes.

— Une grève s'est déclarée le vendredi 3 décembre, au tissage Heindricx, rue de la Vigne. 150 ouvriers ont quitté l'atelier, réclamant le paiement à l'ancien tarif pour la fabrication des bandes grande largeur.

Ils ont obtenu satisfaction le mardi suivant, 7 décembre et ont repris le travail ce jour-là à midi.

— Les ouvriers du tissage Deledicque et Pérome, rue Dérégnaucourt, ont quitté le travail, lundi dernier, 6 décembre, demandant que le montage des chaînes soit fait par un homme de métier.

— Le samedi 11 décembre, les ouvriers du tissage Dewavrin, rue du Fontenoy, se sont mis en grève demandant : La réintégration d'un ouvrier arbitrairement congédié ; Paiement à 90 dixièmes la duite au lieu de 75 dixièmes pour tous les articles. Paiement en double des articles faits sur un métier ; Augmentation de 0,02 centimes au mètre de tous les articles tissés avec 2 rols ; 1 centime au lieu de 2 pour l'ensouple, dit « petit pot » ; Gratification de 0,02 centimes pour les articles de 67 pouces et au-dessus ; Suppression des amendes pour défauts dans les pièces ; Gratification de 1 franc pour les chaînes d'une pièce ; Affichage du tarif dans le tissage ; Création d'un emploi d'ouvrier chargé spécialement d'arranger les « rafles » ; Que tout ouvrier soit admis à voir mesurer sa pièce.

LES VIOLENCES

Lundi soir, s'étant mis à la recherche d'Alphonse Duforeau, 34 ans, peigneur, rue du Huin, cour Valentin, 7, qui, sous le prétexte de lui faire une farce, lui avait dérobé les volets de sa vitrine, M. Jean-Baptiste Baugnies, quarante-quatre ans, épicier, rue d'Alger prolongée, 193, le rencontra non loin de chez lui. Duforeau, qui était en complet état d'ivresse, se rua sur M. Baugnies et, après lui avoir porté sur le crâne plusieurs coups de marteau, lui administra une formidable volée de coups de bâton, mettant le pauvre homme dans un triste état.

Ceci fait, Duforeau réintégra son domicile où il roua de coups sa pauvre femme.

Désespérée d'une vie très tourmentée, celle-ci, mardi matin, alla se jeter dans le canal, près du pont Salembier. Fort heureusement, un témoin de sa funeste tentative la sauva.

Duforeau fut arrêté peu après.

— Lundi, vers 10 heures ½ du soir, Mme Coussement, 25 ans, cabaretière, rue du Fort, 38, se trouvait seule chez elle, survint un ivrogne, Delattre Alphonse, 25 ans, emballeur à Wattrelos, chemin des Ballons, qui lui demanda à boire.

Sur un refus de la cabaretière, Delattre se jeta sur elle et tenta de l'étrangler.

Des voisins intervinrent heureusement et l'ivrogne fut conduit au poste. On le remit en liberté après qu'il eut cuvé son vin.

LE GAZ A ROUBAIX

La convention conclue il y a cinquante ans entre la ville de Roubaix et la Compagnie Desclée frères, expire le 31 courant. C'est la « Société Roubaisienne d'éclairage par le gaz et l'électricité » qui va prendre sa place et qui devra pratiquer les prix maxima ci-dessous : éclairage au gaz, 0 fr. 01 par bec et par heure pour l'éclairage public; 10 cent. le mètre cube pour les établissements publics; 15 cent. pour les particuliers, le chauffage et la force; éclairage électrique, 0,50 le kilowatt qu'on paie maintenant 0,75 et même 1 fr.

Aujourd'hui encore le prix du gaz est éclairage, 28 cent. le mètre cube pour l'éclairage; 15 cent. pour chauffage.

LES VOLS

Cinq jeunes drôles inconnus, âgés de 16 à 18 ans, sont entrés chez Mlle Mathilde Montignies, boulangère, rue de Lannoy, 439, pour acheter du « cassé ». Profitant de ce que la marchande s'était baissée pour prendre la marchandise, les malfaiteurs enlevèrent rapidement de l'étalage cinq paquets de gâteaux, dont trois valant 1 fr. 25 pièce et les deux autres 0 fr. 75 chacun. Le vol n'a été constaté qu'après leur départ.

La police informe.

ACCIDENTS DIVERS

M. Louis Vandergucht, 23 ans, demeurant rue Alfred-de-Musset, impasse des Villas, 8, travaillant comme manœuvre de maçon pour le compte de M. S. Goffin, entrepreneur, rue de l'Epeule, à l'usine Motte frères, rue du Moulin, s'est fracturé l'avant-bras gauche en tombant à la renverse. Six semaines de repos.

— Un infortuné septuagénaire, gendarme retraité, Maurice Nève, demeurant au nº 1 de la cour Vandorpe, rue d'Italie, devait être, sans la rapide intervention des voisins, brûlé vif sur l'informe grabat lui servant de lit.

Le malheureux, qui vivait seul, aura commis l'imprudence de fumer sa pipe pendant qu'il reposait et des étincelles auront communiqué le feu aux couvertures. M. Nève est à la Fraternité avec des brûlures des 2e et 3e degrés aux pieds et aux mains.

SAVON MAKOKO Parfum Suave et Tenace Victor VAISSIER

DES GENS QUI L'ECHAPPENT BELLE

La nuit dernière, vers trois heures du matin, un bruit épouvantable se produisit dans trois maisons de la cour Debruyne, située au 191, de la rue Decrême.

Les toits s'étaient effondrés.

Mme Derasse, 78 ans, aveugle, avait reçu quelques débris de plâtre.

Les habitants s'étaient déjà plaints au propriétaire, M. Albert Debruyne, du mauvais état de leurs demeures. Ce dernier n'en tint aucun compte.

Il se borne à présent, à y faire quelques réparations.

Terrifiés, les habitants ne prétendent pas réintégrer leur domicile.

COFFRES FORTS
21, rue ROYALE LILLE GRUSON
2842

SYNDICAT DES DEBITANTS DE BOISSONS

La Commission du Syndicat des Cabaretiers et Débitants de Boissons de Roubaix et ses cantons rappelle aux adhérents et aux non syndiqués les conférences de protestation qui auront lieu :

Aujourd'hui, mercredi 29 décembre 1909, à huit heures du soir :

1° A Croix, salle Vandevielle, sous la présidence de M. Charles Gion, avec le concours de MM. Gion, Renard, Vanherpe, Derick et Decrits.

A Wattrelos, salle Delrue, Grande-Place, sous la présidence de M. Alphonse Lemen, avec le concours de MM. Vergeylen, Leman, Briffaut et Mathieu.

3° Pour Lys, Lannoy et Hem, à Lys-lez-Lannoy, chez M. Albert Seys, près la nouvelle église, sous la présidence de M. Louis Foelix, avec le concours de MM. Desplanque, Césary et Coppens.

Et jeudi 30 décembre 1909,

4° A Roubaix, salle Leman, rue de Lannoy, 63, sous la présidence de M. Dubus, avec le concours de MM. Victor Cornil, Delannoy, Dubus, et tous les membres de la Commission.

Ordre du jour de ces réunions :

1. Les nouveaux impôts. — 2. La suppression de la licence. — La grève de l'alcool et de la licence.

(La feuille de patente sera exigée à l'entrée).

Avis aux cabaretiers

Le Bureau du Syndicat informe les adhérents qu'ils ne doivent payer leurs cotisations qu'au nouveau collecteur permanent ; M. Louis Dewispelaere, qui est porteur d'une carte d'identité, de timbres servant de reçus de cotisations, et de nouveaux livrets pour les non syndiqués qui désirent s'inscrire. C'est donc à lui que doivent être remises, de préférence, toutes les nouvelles adhésions.

LES ADJUDICATIONS

Mardi matin, dans une des salles de la Mairie, en présence de MM. Ed. Roussel, adjoint au Maire ; Segard et Despalures, conseillers municipaux ; J. Salembier, receveur municipal, il a été procédé à l'adjudication de la livraison des denrées et fournitures diverses nécessaires au fonctionnement des Crèches municipales et de l'Etablissement de bains de la rue de Rome, pendant les années 1910, 1911 et 1912.

La fourniture annuelle était évaluée à 1767,10. M. Charles Dewaele, a fait un rabais de 2 fr. 60 % ; M. Florin Bossut, 3 fr. 25 % ; M. Desobry-Teneul a été déclaré adjudicataire avec un rabais de 3 fr. 55 %.

L'adjudication des denrées alimentaires nécessaires au fonctionnement des fourneaux économiques pendant l'année 1910, a eu lieu hier matin. En voici les résultats :

1er lot. Fourniture de viande, 2500 francs. MM. Lefebvre-Farvaque, 5 % de rabais ; Ch. Verriest, 7 %, adjudicataire.

2e lot. Légumes, 706 fr. M. Pierre Bonten, adjudicataire avec un rabais de 8.10 %.

3e lot. Œufs, 2500 francs. M. Castelain, adjudicataire, sans rabais.

4e lot. Haricots et pois secs, 4100 francs. M. Fournier, adjudicataire avec un rabais de 0,55 %.

5e lot. Harengs saurs, épicerie, etc. 707 fr. 50. M. Desobry-Teneul, 6.60 % de rabais, adjudicataire.

— Mardi après-midi, en présence de MM. Deschodt, adjoint au Maire, et Lecomte, directeur du service de l'Octroi, il a été procédé, à la Mairie, à l'adjudication, aux plus offrants et derniers enchérisseurs et après l'extinction de trois feux sans enchère, de l'occupation des boutiques de la Halle Centrale et du Minck de la place du Trichon, pendant les années 1910, 1911 et 1912.

Aujourd'hui continuation de l'adjudication.

A LA LAIQUE. — AMICALE TURGOTINE

La prochaine réunion générale aura lieu le dimanche 30 janvier 1910, à 10 heures du matin.

Ordre du jour : Rapport des différentes Commissions ; Rapport du secrétaire ; Rapport du trésorier ; Admission des nouveaux sociétaires ; Allocution du Président ; Questions diverses ; Elections de membres du Comité.

Sont membres sortants et rééligibles : G. Dubrœucq, L. Gadenne, Ch. Schwartz, E. Willem. Membre sortant non rééligible : J. Godfroy. Tombola gratuite.

PETITES NOUVELLES

Un acte de sabotage a été commis au préjudice de M. Paul Levas, encolleur à façon, rue Desbonnets, 2. En cours de route, un malfaiteur inconnu a percé d'un coup de couteau une chaîne qui se trouvait sur son camion. M. Grimaldi, commissaire de police du 5e arrondissement, a ouvert une enquête.

L'ASSURANCE AU DÉCÈS

Sur le désir exprimé par un certain nombre de sociétaires, la section roubaisienne de l'Association syndicale du Commerce et de l'Industrie, société mutuelle de secours en cas de décès, se réunira en assemblée générale à l'Hôtel de France, ce soir mercredi, à 8 heures précises.

M. Bruneel, délégué à l'assemblée générale de la société, qui a été tenue à Paris le 12 décembre, y rendra compte de son mandat.

NOS SOCIÉTÉS. — UNION ROUBAISIENNE

Dans la réunion générale du 26 décembre, il a été procédé au renouvellement du Comité pour l'année 1910 ; président, Willem Théodore ; vice-président, Lepiet Augustin ; secrétaire, Willem Richard ; trésorier, Dubus Augustin père ; secrétaire-trésorier adjoint, Morel Henri ; porte-drapeau, Descamp Edmond ; commissaires, Desfontaines Achille ; Woerte Jean ; commissaire des fêtes, Dubus Edouard, Hennebo Gustave, Degroote Gérard, Delmotte Julien.

Après la réunion un vivat a été chanté en l'honneur du tout dévoué président, M. Willem Théodore, qui compte sa 25e année de présence au Comité.

SOCIÉTÉ DE TIR S. A. G. 45. — LE TIR NATIONAL DE ROUBAIX

Tour de roulement pour le dimanche 2 janvier 1910 : matin, l'Ecole de tir de Roubaix, de 8 h. ½ à 12 h. ; commissaire, M. Georges Schuller.

Soir, commissaire, M. S. Drucene.

Nota. — La carte d'identité est indispensable pour prendre part aux séances de tir.

THÉATRE DE ROUBAIX-FONTENOY

Vendredi 31 décembre, samedi 1er et dimanche 2 janvier, matinées à 1 h. ½, soirées à 8 h. ½, cinq représentations, par la Tournée L. Kurtal : « L'Entôleuse », pièce en 5 actes et 6 tableaux, de M. Pierre Véron.

La tournée L. Kurtal ne pourra donner que ces cinq représentations, son itinéraire étant rigoureusement arrêté et ses représentations de Roubaix étant encadrées entre celles données actuellement au Kursaal de Lille et celles qui auront lieu ensuite au Théâtre municipal d'Amiens.

La location est ouverte dès aujourd'hui, 25, rue Richard-Lenoir.

ÉTAT-CIVIL

Naissances. — Pierre Tieberghien, rue d'Alger, cité Saint-Eloi, 8 — Léon Fourez, rue du Carligny 71 — Geneviève Meillassoux, Grande-Rue, 306.

Décès. — Philomène Strubbe, 61 ans, sans profession, rue de Blanchemaille, 23 — Prosper Boucher, 72 ans, sans profession, rue de Blanchemaille — Hermance Pollet, 41 ans, sans profession, rue Darbo, c. Berry, 15 — Jean Willcox, 3 ans, rue d'Alger, r. d'Alger — Zoé Deconing, 32 ans, sans profession, avenue Lagache — Frédéric Teerlinck, 67 ans, sans profession, rue de Barbieux.

VÉRITABLES GRAINS de SANTÉ du DOCTEUR FRANCK
PURGATIFS DÉPURATIFS
1f50 la Boîte de 50 Grains
Boites dans chaque boîte. En Vente toutes Pharmacies.
Le Remède de la CONSTIPATION

TOURCOING

UN IMPORTANT VOL DE LAINE PEIGNEE A LA FILATURE DE MM. MASUREL-LECLERCQ ET FILS

La laine volée est retrouvée dans une maison de la rue St-Joseph. — Une arrestation

Dans la nuit de lundi à mardi, des malfaiteurs se sont introduits dans la filature de MM. G. Masurel-Leclercq et fils, rue du Collectaut, en fracturant une porte qui donne sur la rue du Jura.

A l'intérieur ils fracturèrent une seconde porte faisant communiquer la forge avec la filature.

Ils s'emparèrent alors de 43 bobines de laine peignée pesant ensemble 375 kilos environ et représentant une valeur de 1000 fr.

Pour emporter leur butin les malfaiteurs s'étaient appropriés une baladeuse remisée dans un terrain vague près de l'habitation de M. Jules Vercamer, marchand de légumes, 61, rue du Jura.

Dans la soirée M. Vercamer avait constaté la disparition de sa voiture à bras et il en avait prévenu son frère Jules qui habite sur du Virolois.

Or celui-ci passant vers minuit rue du Jura, alors qu'il revenait du cinéma, aperçut contre la porte de M. Masurel une baladeuse qu'il reconnut pour être celle de son frère.

Il alla prévenir ce dernier, et les deux hommes retournèrent à l'endroit où devait être la charrette, mais elle avait disparu.

On rechercha dans les environs sans rien trouver. Une demi-heure plus tard, cependant, MM. Vercamer retrouvèrent la baladeuse qui avait été ramenée rue du Jura, mais cette fois avec un brancard brisé.

Hier matin, le directeur de la filature constata le vol. La police fut aussitôt informée, et M. Niederst, commissaire de police du 3e arrondissement, se rendit aussitôt sur les lieux.

Plusieurs personnes témoignèrent avoir entendu du bruit durant la nuit. On apprit également qu'il y avait eu un remue-ménage dans une maison de la cour Cattiau, rue St-Joseph, habitée par les époux Deberdt.

Une perquisition eut lieu dans cette maison et on y retrouva les 43 bobines de laine volée.

Victor-Adolphe Deberdt, qui est âgé de 30 ans, sujet belge, était absent au moment de la perquisition. Il fut arrêté peu après par le service de la sûreté. La femme fut, elle-même, amenée au poste et interrogée. Etant donnée qu'elle est mère de trois jeunes enfants et en attend prochainement un quatrième, elle a été laissée en liberté provisoire.

C'est tout une bande d'individus se tenant à cheval sur la frontière, qui a dû opérer chez MM. Masurel-Leclercq et l'un au moins des voleurs est connu.

VOL D'UNE BALLADEUSE

L'avant-dernière nuit, une balladeuse a été dérobée au préjudice de M. Alphonse Dervaux, marchand de légumes, rue de Roncq, 341.

Cette balladeuse se trouvait dans un champ voisin de l'habitation de la victime du vol.

M. Broux, commissaire de police du 2e arrondissement, a ouvert une enquête.

LA CONTREBANDE

Eugène Couplet, 26 ans, peigneur, demeurant à Roubaix, se dirigeait vers la frontière belge avec deux chiens dressés à faire la contrebande. Rencontré par des préposés de la brigade du Touquet, Couplet fut mis en état d'arrestation et les deux chiens abattus.

— Le brigadier Lepert et le préposé Billet, de la brigade du Touquet, ont capturé Adolphe Batteus, 15 ans, né à Roubaix, sans domicile fixe, qui fut trouvé nanti de 1 kilo de tabac en poudre et de 4 kilos 100 d'allumettes de contrebande, le tout représentant une valeur de 30 fr. 95.

— Le sous-brigadier Roisin et le préposé des douanes Dauwé, du Touquet, ont de leur côté arrêté Georges Reulers, 21 ans, cuisinier, né à Paris, demeurant rue des Robleds à Lille, et Gustave Petiot, 20 ans, demeurant à Lille, rue des Pénitentes, qui portaient ensemble 32 kilos de café vert, valeur 96 fr.

Ces contrebandiers ont été livrés à la gendarmerie pour être transférés à Lille.

SYNDICAT DES CABARETIERS ET DÉBITANTS DE BOISSONS

Le Syndicat a fait distribuer une circulaire invitant ses adhérents à ne pas payer la licence avant que le budget ne soit voté et les informant qu'une grève de la licence et de l'alcool serait décrétée après le vote de la loi des finances, s'il y a lieu.

ACCIDENTS DE TRAVAIL

M. Charles Ranstead, 39 ans, débourreur au peignage de Mme veuve Fouan-Leman et fils, rue de Roubaix, s'est donné un lumbago en soulevant une balle de laine. Docteur Aerts, 10 jours.

— M. Prosper Kruplande, portefaix au service de M. Valentin, entrepreneur de manutention, a été contusionné au pied droit par la chute d'un lingot de plomb en travaillant au déchargement d'un wagon à la gare. Docteur Beulque, 12 jours.

— M. Jules Courtecuisse, 21 ans, teinturier chez M. Félix Desurmont, fabricant, rue d'Austerlitz, s'est blessé au médius de la main droite avec le cercle d'un seau.

Docteur Dechert, 8 jours.

THÉATRE MUNICIPAL

Jeudi 30 décembre, relâche pour la répétition générale des « Saltimbanques ».

A l'occasion des Fêtes de l'An, vendredi 31 décembre, en soirée, samedi 1er janvier 1910, en matinée et en soirée, dimanche 2 janvier, en matinée et en soirée, lundi 3 janvier, en soirée, six grandes représentations du plus grand succès du Théâtre de la Gaîté, « Les Saltimbanques », opéra-comique en 3 actes et 4 tableaux, musique de Louis Ganne, avec le concours des Omer's dans leur nouveau et fantastique numéro de tapis. Orchestre complet sous la direction de M. Flon.

La location est ouverte dès à présent pour ces représentations au théâtre et au bureau de tabac de la Grande-Place.

Matinées, bureaux à 2 h. ½, rideau à 3 h. ; soirées, bureaux à 7 h. ½, rideau à 8 h.

ÉTAT-CIVIL

Naissances. — Marceau Muller, rue de Mouvaux, cour Fiévet, 1 — Pierre Grisay, place Leverrier, 6 — Geneviève Holvoet, rue Nationale, 122.

Décès. — Ernestine Hamers, 41 ans, rue Montesquieu, 6 — Natalie Gersaert, 32 ans, rue du Bois, 48 — François Castelain, 80 ans, rue de Mons, 30 — Henri Dolem, 51 ans, rue Nationale, 122.

LILLE

AU PARQUET

Les créances de la correctionnelle

M. Houelx, juge d'instruction, vient de renvoyer devant le Tribunal correctionnel : Emile Debucquoy, 29 ans, journalier, rue d'Arcole, cour Joye, 18, à Roubaix, auteur d'un vol de marchandises commis chez M. Hellin, épicier-cabaretier, rue des Sept-Ponts, 48, à Roubaix. M. Auguste Soyer et sa sœur Angèle, qui avaient été inculpés de complicité, bénéficient d'une ordonnance de non-lieu.

— Angèle Huleuille, 21 ans, servante à Roubaix, qui commit le 24 janvier 1909, un vol de 550 francs chez Mme Julienne Vangeluwe, cabaretière, rue des Champs, 3, à Roubaix. La voleuse, qui n'a pu être retrouvée, sera jugée par défaut.

— Jean Latts, 46 ans, garçon de machine, rue des Longues-Haies à Roubaix, pour vol à Croix et infraction à une interdiction de séjour.

— Romain Billot, 23 ans, en tulle, auteur d'un abus de confiance au préjudice de M. Lepers, marchand de tissus à Croix. Non seulement Billot lui vola des marchandises, mais quand il quitta le pays, il s'en alla en compagnie de Mme Lepers.

— François Broutz, ajusteur, qui, récemment, déroba une bicyclette à M. Maurice Boyer, rue du Nouveau-Bonnet à Croix-Wasquehal.

AUTOUR DE LILLE

CROIX. — Un attelage appartenant à M. Narguet, camionneur, rue de la Gare, à Croix, et conduit par son domestique, M. Rémy-Mullier, a été, sur le nouveau boulevard, au sortir de la rue d'Hem, tamponné par un tramway Mongy. Grièvement blessé, un cheval d'une valeur de 1.500 francs a dû être abattu.

LEERS. — Adjudication des fournitures nécessaires au Bureau de Bienfaisance pour 1910. — M. Emile Decalonne, boulanger, pour le pain, (rabais de 2 centimes ½ sur le prix de la ville de Lille) ; M. Henri Decourcelle est adjudicataire du charbon. Son prix est de 2 fr. 80 le quintal.

— Nous apprenons que par décision ministérielle, la Société de gymnastique « Les Volontaires de Leers », vient d'être agréée par le Gouvernement.

LYS-LEZ-LANNOY. — Hier, ont eu lieu, dans la salle de la mairie, les adjudications suivantes : Bureau de Bienfaisance, pain, pas d'adjudicataire ; mairie et écoles, charbon, adjudicataires, MM. Emile Dubux et Cimetière Locufier.

WILLEMS. — Superbe fête que celle offerte le 25 décembre, par les Amicales des Ecoles laïques de Willems. Devant une salle comble, les garçonnets et les gracieuses fillettes ont joué avec intelligence plusieurs pièces et ont été très vivement applaudis. Le ballet des Roses, dansé avec un ensemble parfait par les jeunes filles, fut bissé. Enfin, une belle apothéose, expliquée préalablement par M. Pluvinage, instituteur, et représentant la France en paix travaillant au développement des œuvres de justice et de fraternité, excita un véritable enthousiasme.

Il ne nous est pas possible de citer ceux qui remplirent le mieux leurs rôles parmi les jeunes artistes. Tous, en effet, rivalisèrent d'entrain et méritent les plus vives félicitations.

Au cours de cette fête, M. le docteur Lamotte, le délégué cantonal et conseiller général, prononça d'une voix forte le discours suivant :

« Je ne veux nullement, par un discours hors de propos, interrompre la très intéressante soirée à laquelle nous assistons. Je tiens simplement à constater un fait. Nous sommes venus plus nombreux que jamais, à la Noël des Ecoles laïques, et vous avez tenu, par votre grand nombre à donner un encouragement à nos maîtres et maîtresses d'écoles qui se dévouent d'une manière inlassable, à l'instruction et à l'éducation des enfants qui leur sont confiés. Je n'ai pas besoin de faire ici l'éloge de notre personnel enseignant. Les résultats magnifiques et continus du certificat d'études, la politesse et la bonne tenue des élèves, suffisent à prouver la valeur des connaissances scientifiques de nos instituteurs et institutrices laïques, ainsi que l'excellence de l'éducation qu'ils donnent aux enfants.

« Mais je tiens à ce que tous ensemble, nous protestions contre les basses calomnies répandues publiquement il y a quelques jours par des étrangers à notre pays. Tous les républicains présents me permettront de dire à nos instituteurs qu'aujourd'hui plus que jamais ils ont notre confiance et qu'ils peuvent compter sur les républicains de Willems ».

Les applaudissements prolongés qui accueillirent ce discours prouvèrent que M. le docteur Lamotte avait très bien traduit les sentiments de tous.

M. Pluvinage, instituteur, prit à son tour la parole et adressa divers remerciements aux personnes présentes, à M. le docteur Lamotte, à M. le maire, aux conseillers municipaux, à MM. Foubert, instituteur, aux jeunes artistes, aux membres de l'Amicale, etc.

Il remercia également M. Henri Lemaire, adjoint au maire, d'avoir eu la délicate et généreuse pensée d'offrir des oranges et des coquilles aux jeunes élèves.

S'adressant alors à M. le docteur Lamotte, il lui dit combien les membres du personnel enseignant étaient sensibles aux éloges qui venaient de leur être adressés et remercia le dévoué délégué cantonal de cette marque de sympathie et de confiance.

« Les attaques dirigées contre nous, continua-t-il, ne nous émeuvent guère. N'avons-nous pas pour nous la satisfaction du devoir accompli et la profonde conviction que notre enseignement peut supporter sans crainte toute comparaison et défier toute critique sérieuse. »

Il constata qu'à Willems il ne restait rien de ces attaques. « Aux calomnies, dit-il, aux excitations à la révolte, aux paroles de haine prononcées contre tous ceux qui veulent la liberté de pensée et de conscience, nous répondons en enseignant à nos élèves l'amour de la vérité, le respect des convictions d'autrui, la pratique de la tolérance ».

Il reprit ces paroles qui semblent avoir été oubliées d'un certain côté : « Aimez-vous les uns les autres », et montra comment l'instituteur laïque s'efforçait de faire mettre en pratique le troisième terme de notre devise républicaine : Fraternité.

Enfin, après avoir rappelé les anciennes luttes et les progrès de l'idée laïque, il affirma que cette victoire dans le passé garantissait celle de l'avenir.

« Sûre que ceux qui la connaissent lui resteront fidèlement attachés, convaincue que les yeux les plus obstinément fermés se dessilleront peu à peu, l'école laïque dédaigne les attaques. Elle ne les craint pas, car elle est basée sur un roc contre lequel rien ne prévaudra et ce roc indestructible s'appelle la Raison. »

Des applaudissements nourris et des cris de Vive la République saluèrent cette péroraison.

En résumé, le 25 décembre fut une excellente journée pour l'école laïque et le succès de la fête fut l'objet de bien des conversations.

Tous nos remerciements à Mme Gobled, directrice d'école ; à M. Pluvinage et à leurs dévoués collaborateurs, Mlles Desprez et Bailleul et M. Quarez.

Sports et Jeux

CLUB St-HUBERT DU NORD

L'Exposition Canine Internationale de Lille en 1910

Nous avons annoncé récemment que le « Club Saint-Hubert du Nord » organiserait sa 9e exposition canine internationale à l'occasion du Grand concours agricole qui doit avoir lieu, l'an prochain, à Lille. Les dates de cette dernière manifestation étant maintenant définitivement fixées, c'est exactement les 4, 5 et 6 juin prochain qu'aura lieu, sur l'Esplanade, c'est-à-dire en plein air, l'exposition annuelle comprenant toutes les races de chiens et à laquelle le Club Saint-Hubert du Nord compte donner une importance exceptionnelle.

TOUTES LES FAMILLES
soucieuses de leurs santés
devraient toujours avoir une petite provision de quelques litres
de l'excellent VIN de
BANYULS-TRILLES
et en prendre un verre avant chaque repas si elles veulent se réconforter agréablement, car cet incomparable et délicieux apéritif est soigneusement préparé avec un vieux vin exquis et le meilleur quinquina.
Il est, d'ailleurs, recommandé par le Corps médical depuis longtemps aux Dames, Hommes et Enfants.
On le trouve chez tous les Entrepositaires et dans les principales épiceries
Exiger l'étiquette sur la bouteille
6056

TRIBUNAUX

Tribunal de Commerce de Lille

Les obligataires des Mines de Marly

Le Tribunal a rendu son jugement dans l'affaire des obligataires de l'ex-Compagnie des Mines de Marly qui réclamaient aux membres du Conseil d'administration et à l'ingénieur directeur des travaux le montant intégral de leurs obligations sous la déduction d'un dividende de 28 p. c. payé par le syndic de la faillite.

Les demandeurs ont été déboutés et condamnés aux dépens.

LAINES

Marché à terme du Mardi 28 décembre 1909

Laines peignées (type unique)

Roubaix (midi)

Février 5.975, mars 5.875, mai 5.725, juin 5.70, juillet 5.675, août 5.65. — Ventes : 70.000 kilos.

Tourcoing (4 h. ½)

Février 5.975, mars 5.875, mai 5.725, juin 5.70, juillet 5.675, août 5.65. — Ventes : 40.000 kilos.

Feuilleton du 29 Décembre N° 32

La Fille du Renégat

Par Maxime VILLEMER et Louis LAUNAY

Il pouvait faire cette réponse sans se compromettre, car tout indiquait qu'il marchait sur cette ville.

— Vous avez tort, répliqua Christiane. L'ennemi a repris Reims et Epernay.

Marmont fit un geste énergique.

Christiane continua :

— Il faut changer votre itinéraire, monsieur le maréchal.

— De quelle façon ?

— Si vous vouliez aller à Paris, vous savez ce qu'il faudrait faire.

— Je le crois.

— Passer à Sommesous, à Fère-Champenoise, à Sézanne, à Coulommiers, à Lagny et entrer dans la capitale.

Marmont fixa sur la jeune fille un regard stupéfait.

— Oui, continua Christiane vous semblez me dire que je ne tiens pas compte des Autrichiens, des Prussiens et des Russes qui vous barrent le chemin.

— En effet.

— Napoléon ne reste pas inactif.

— Je le sais... mais...

Marmont s'arrêta.

— Mais où est Napoléon, voilà ce que vous vous demandez... je vais vous le dire.

Le maréchal supposa qu'il rêvait. Comment cette jeune fille pouvait-elle savoir ce qu'il ignorait, lui, un stratégiste de premier ordre.

Il écouta anxieux.

Mlle de Saint-Géran commença :

— Il y a six jours, l'empereur a laissé sur l'Aisne la gauche de son armée, étendue depuis Béry-au-Bac jusqu'à Issous et Compiègne, afin de couvrir Paris.

— Continuez, dit Marmont, dont l'étonnement allait sans cesse croissant.

— Vous savez ce qui s'est passé à Arcis-sur-Aube. Napoléon espérait que vous pourriez le rejoindre aux environs de Vitry-le-François, par la direction de Reims, sur Châlons ou Epernay... mais vous et le duc de Trévise, vous êtes débordés sur votre droite, attaqués en front et sur la gauche, et vous avez été forcés de vous replier en arrière de l'Aisne et de la Vesle... Est-ce exact ?

— Qui vous a appris tout cela ? questionna Marmont froidement, car il voyait qu'il avait en présence de lui une femme qui pouvait être dangereuse.

Mlle de Saint-Géran tira un papier de son sein et le tendit au maréchal.

— Cette lettre, dit-elle, trouvée par moi dans la poche d'un officier de hussards prussiens, qu'une balle avait frappé et qui est venu mourir au pied du château.

Marmont lut la lettre. C'était un rapport très détaillé adressé par Schwartzenberg à Blücher, rappelant les opérations des jours derniers.

Il y avait des renseignements plus graves que Christiane ne pouvait comprendre.

Le plan de Napoléon, que le duc de Raguse ne connaissait pas encore, était deviné par les alliés.

L'empereur avait conçu l'audacieux projet de changer de front et de se diriger vers l'est, comptant bien que Schwartzenberg et Blücher le suivraient, par conséquent, rétrograderaient et cesseraient de menacer Paris.

Le maréchal poussa un soupir de découragement.

En effet, la savante tactique de Napoléon devait changer le sort de la campagne, à la condition qu'il pût manœuvrer quelques jours, en trompant l'ennemi sur ses intentions.

L'émissaire qui portait le message n'avait pu accomplir sa mission, mais un autre devait être déjà en route, et les généraux ennemis seraient prévenus trop tôt. Ils apprendraient que la route de Paris était libre.

— Ah ! si je savais d'une façon précise où est Napoléon, murmura le duc de Raguse.

— M. le maréchal, répondit Christiane, je crois que l'empereur est loin.

Marmont se prit la tête à deux mains.

— Je ne puis rien vous affirmer, poursuivit la jeune fille, j'ai entendu dire que Napoléon, dont l'arrière-garde était pressée par Blücher et Winzingerode, a replié ses dernières troupes, et brûlé un pont de chevalets sur la Marne, à Frignicourt... Connaissez-vous ce pays ? Existe-t-il ?

La main du duc de Raguse se crispa fiévreusement sur la poignée de son épée. Il répondit :

— C'est près de Vitry-le-François, à douze lieues d'ici !

— Courage, M. le maréchal, s'écria Christiane, d'une voix frémissante. Tout n'est peut-être pas désespéré.

— Nous lutterons jusqu'à la fin, répondit Marmont. Vous avez raison, mademoiselle, il faut avoir confiance dans un pays qui fournit tant de héros et qui compte, parmi les femmes, des cœurs aussi patriotiques que le vôtre.

Il prit la main de Mlle de Saint-Géran et la porta à ses lèvres, comme eût fait son père trente ans auparavant, dans les salons de Versailles.

Christiane remonta à cheval et disparut bientôt dans un tourbillon de poussière.

II

Le Mariage

Quand Mlle de Saint-Géran arriva en vue du château, elle se sentait en proie à un malaise indéfinissable.

La jeune fille, qui venait de faire preuve d'une telle somme d'énergie, subissait une réaction nerveuse. Une grande lassitude la brisait.

Sa pensée se mit à flotter dans le vague. Elle abandonna les rênes de son cheval et se laissa conduire un peu au hasard.

Quand elle leva les yeux pour voir où elle était, elle se trouva devant la grille du cimetière, paisible champ d'asile, dont la solitude était rarement troublée.

Christiane descendit de cheval, attacha la bride de l'animal à un tronc d'arbre et entra dans le cimetière.

Elle suivit une allée de cyprès. La terre, un peu humide étouffait le bruit de ses pas.

Une brise légère passait dans les sycomores et bruissait mélancoliquement dans les saules.

Christiane arriva bientôt devant la tombe où ces mots, en lettres d'or, se détachaient sur le marbre blanc :

« CI-GIT MARGUERITE DE PERAMONT »

Priez pour elle !

La jeune fille s'agenouilla. Elle resta longtemps à évoquer le souvenir de sa sœur chérie, de cette Marguerite adorée, qui lui avait servi de mère.

Elle lui demandait de la protéger contre des dangers qu'elle entrevoyait confusément mais qui allaient prochainement la menacer, elle le pressentait, si brave et si résolue qu'elle fût.

Christiane ne pouvait s'éloigner de la tombe de Marguerite ; quand elle le voulait, elle se disait qu'elle n'avait pas tout confié à la défunte, et, elle cherchait dans son esprit ce qui était oublié.

Elle ne réussissait pas à formuler exactement sa prière, qui se perdait dans une rêverie extatique.

Elle releva la tête, et remarqua avec surprise que la nuit était venue.

Christiane s'agenouilla une dernière fois devant la tombe de Marguerite.

Tout à coup, la jeune fille tressaillit. Un murmure de voix arrivait jusqu'à elle. En prêtant l'oreille, elle entendit même quelques mots qui lui parurent d'abord dépourvus de sens.

Qui donc pouvait, à cette heure, troubler la paix du cimetière ?

Puis en prêtant l'oreille, Christiane distingua bientôt deux voix d'hommes.

L'une avait un accent allemand très prononcé.

Malheureusement, l'obscurité la plus grande avait envahi le cimetière.

Elle s'avança doucement, et entendit ces phrases :

— Nous savons tout cela.

— Et comment le savez-vous ?

— Le 22, nous avons capturé un courrier de Napoléon et nous l'avons mis à la torture pour le faire parler.

— Alors, vous n'ignorez plus que la route de Paris vous est ouverte ?

— Le tzar a reçu, il y a deux jours, une lettre dans laquelle on lui disait : « Osez tout en ce moment, vous le pouvez ».

— C'est vrai.

Vous connaissez l'auteur de cette lettre ?

— Oui.

— Il doit être bien renseigné.

— N'insistez pas.

— Allons, reprit la voix allemande, c'en est fait de Napoléon et de la France !

Mlle de Saint-Géran ne put en entendre davantage. Elle chercha ses pistolets pour tirer au jugé sur les deux traîtres qui s'étaient donné rendez-vous dans le cimetière afin de s'entretenir de leurs infâmes projets ; mais les armes étaient restées dans les fontes.

Christiane, à la suite d'un mouvement un peu brusque, fit tomber une croix que l'aquilon avait à moitié déracinée.

Les deux hommes s'envolèrent comme des oiseaux nocturnes et sortirent du cimetière par la petite porte latérale qu'ils avaient ouverte pour entrer.

Christiane ne put voir que deux ombres qui s'évanouissaient, comme si elles avaient disparu sous terre, dans quelque sépulture.

La jeune fille sortit à son tour du champ de repos. Un joyeux hennissement la guida vers son cheval. Elle revint au château de Saint-Géran.

— Ah ! mademoiselle, s'écria la gouvernante, dès qu'elle aperçut sa maîtresse, arrivez donc. Il se passe ici quelque chose de nouveau.

Christiane, sous le coup des sombres préoccupations que nous connaissons, n'écoutait pas miss O'Brien, croyant à quelque bavardage sempiternel, et se préparait à monter dans ses appartements, lorsque la gouvernante se plaça devant elle.

— Mademoiselle, dit l'Anglaise, nous avons eu des visites.

— Lesquelles ? demanda distraitement Christiane.

— Je vous le dirai tout à l'heure... Quand vous aurez lu cette lettre qui vous est destinée.

(A suivre).